



PAPI TÊT 2024-2029

Résumé non technique

Sommaire

- 5 Le PAPI, une démarche engagée depuis 2013
 - 6 Le bassin versant de la Têt
 - 7 Le risque inondation
 - 8 Un territoire marqué par les inondations
 - 10 De nombreuses actions déjà déployées face au risque.
 - 13 La gouvernance du PAPI
 - 14 Vers la construction d'un nouveau PAPI
 - 15 La stratégie opérationnelle
 - 16 Le PAPI Têt
 - 18 Synthèse du programme d'actions
- 



Confluence Cady Têt (Mai 2022)

Un PAPI, Qu'est-ce que c'est ?

Un PAPI est un **Programme d'Action de Prévention des Inondations**. Ces dispositifs lancés en 2002 par l'État regroupent un ensemble d'actions et de travaux à l'échelle du bassin de risque. Leur objectif est de réduire de manière durable les impacts et les conséquences qu'ont les inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques.

Une gestion globale du risque

Les PAPI sont structurés autour de 7 axes thématiques permettant de réduire le risque de manière globale. Certains PAPI comme celui de la Têt ont également un axe 0 consacré à l'animation et au portage de la démarche.

Ces axes sont résumés dans la figure ci-contre :



Le PAPI, une démarche engagée depuis 2013

La Têt et ses affluents sont des cours d'eau typiques des régions méditerranéennes. En été, leur niveau est au plus bas. Certains affluents du territoire s'assèchent même complètement. En automne, c'est la saison des **épisodes méditerranéens** (violents orages typiques des territoires en bord de Méditerranée). Les fortes pluies qui sont alors déversées entraînent l'augmentation du niveau des cours d'eau.

Ces crues peuvent se produire de manière très soudaine et entraîner des inondations.

Au fil de son histoire, le bassin versant de la Têt a connu de nombreuses inondations dont certaines aux conséquences désastreuses.

En 2008, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt (SMBVT) est créé. Il est issu de la volonté des collectivités territoriales et des syndicats hydrauliques localisés en aval du barrage de Vinça de se regrouper pour élaborer un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations.

Ce premier PAPI fut réalisé sur la période 2013 - 2017, prolongé par avenant en 2018 et 2020 afin de finir une opération de travaux d'envergure mais aussi de préparer le programme suivant.

En 2021, fût lancé un PAPI d'intention (programme d'études préalables au PAPI), ce dispositif a pour objectif d'affiner le diagnostic du territoire, d'apporter ou d'approfondir les connaissances manquantes, de réaliser différentes études en vue de la réalisation d'un prochain PAPI.

Forts de l'expérience de ces précédents dispositifs sur le territoire, le Syndicat Mixte du Bassin versant de la Têt **s'engage aujourd'hui dans un nouveau PAPI**, qui sera réalisé de 2024 à 2029 sur l'ensemble du territoire du bassin versant de la Têt.

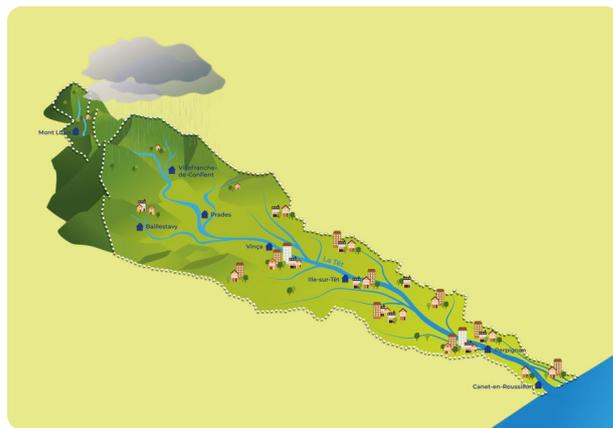


Retrouvez une vidéo sur
le PAPI de la Têt sur le site :
www.bassintet.fr

Le bassin versant de la Têt

La Têt est le plus grand fleuve du département des Pyrénées Orientales. Elle prend sa source dans le massif du Carlit et, après avoir parcouru 120km, se jette dans la mer Méditerranée à Canet en Roussillon.

Le territoire couvert par la Têt et ses affluents se nomme le bassin versant. C'est à cette échelle se font les actions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.



Le bassin versant de la Têt en chiffres :

- 1 500 km²
- 600 km cours d'eau
- 104 communes
- 225 000 habitants

Le bassin versant de la Têt se caractérise notamment par une grande variabilité géographique. On peut distinguer schématiquement trois grandes sections :

À l'amont,

les paysages se composent de plans d'eau, landes, pelouses, forêts, etc. Par son enneigement important, **cette zone montagneuse contribue à près de la moitié des apports en eau du bassin versant.**

La zone médiane du bassin versant

est caractérisée par de moyennes montagnes aux fortes pentes, où **de nombreux affluents prennent leur source grâce à une pluviométrie abondante.**

L'aval,

comprend la plaine alluviale de la Têt au relief moins marqué, ainsi qu'une façade maritime sableuse. **Cette région abrite la majeure partie de la population et des terres agricoles.**



Amont du bassin

- Produit 90 % de la ressource en eau de surface
- Couverture végétale
- Activités agricoles
- Zones urbaines 20 % de la population
- Activités touristiques

Aval du bassin

- Produit 10 % de la ressource en eau de surface
- Couverture végétale
- Activités agricoles
- Zones urbaines
- Activités touristiques

Le risque inondation

On parle de risque inondation lorsque des enjeux (l'ensemble des biens, équipements et personnes susceptibles de subir des préjudices) sont menacés par un aléa : ici une inondation.



Les inondations qui se produisent sur le territoire du bassin versant de la Têt sont principalement dues aux 3 mécanismes suivants :



Débordement des cours d'eau

C'est l'aléa le plus représentatif sur le bassin versant en nombre d'enjeux impactés. Il se manifeste en particulier sur sa partie aval dans la plaine du Roussillon. L'inondation par débordement de cours d'eau impacte de vastes étendues avec des hauteurs d'eau pouvant être significatives (> 2m), des vitesses d'écoulement modérées à faibles. Ce type d'inondation à cinétique rapide se produit de manière soudaine, elles ne durent que quelques heures.



Submersion marine

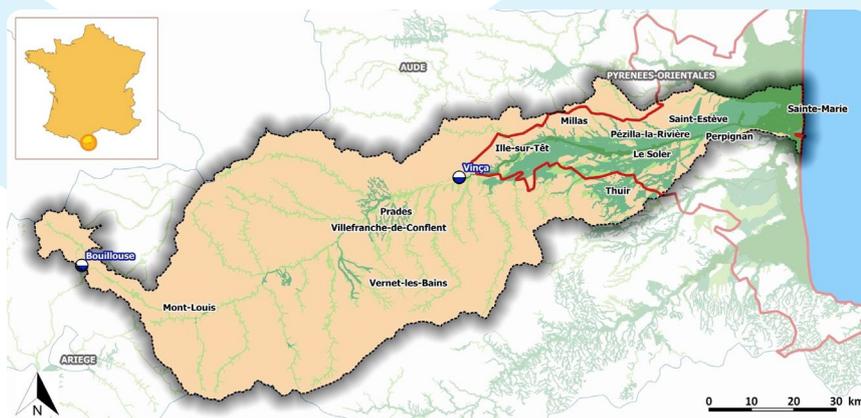
Le bassin versant de la Têt est bordé à l'Est par la mer Méditerranée. Le phénomène de submersion marine peut survenir lors de tempête marine lorsque les vagues envahissent le littoral. Ces épisodes marins sont souvent à l'origine et/ou concomitant avec les épisodes méditerranéens limitant l'évacuation des eaux de crue du fleuve dans la mer. Trois communes sont concernées par la submersion marine (Torreilles, Sainte-Marie-la-Mer et Canet-en-Roussillon).



Ruissellement

L'inondation par ruissellement se produit lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol.

Certaines caractéristiques peuvent accentuer le risque d'inondation par ruissellement comme l'état du sol (sécheresse, gel, artificialisation des sols), un relief accidenté ou au contraire l'absence de relief, les caractéristiques du sous-sol (couche argileuse imperméable). Sur le bassin versant de la Têt, le ruissellement devient problématique sur la partie amont car il entraîne des mouvements de terrain. Le ruissellement pose également problème en milieu urbain, en particulier à l'aval du bassin versant. Ce phénomène est accentué par l'imperméabilisation des sols.



Données de localisation

- Limite départementale
- Limite du bassin versant
- Limite du TRI de Perpignan - St-Cyprien
- Mer Méditerranée
- Barrages

Zone Inondable

- Événement Fréquent
- Événement Moyen
- Événement Extrême

Source: IGN-BDCARTO

La vulnérabilité du territoire dans le cadre d'un scénario moyen (crue de 1940) :



85 500 personnes



54 000 logements



34 établissements de gestion de crise



3 500 entreprises
11 500 emplois



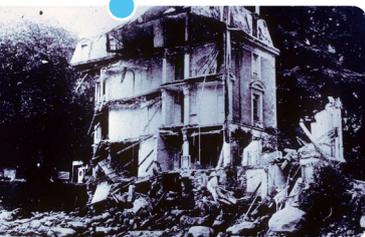
900 km de route
18 km de voie ferrée

Comme cela est visible sur la carte, le risque inondation concerne principalement l'aval du territoire.

Un territoire marqué par les inondations

De mémoire humaine, le territoire du bassin versant de la Têt a toujours connu des inondations. L'évènement le plus ancien dont on ait une trace écrite remonte à l'an 878. Depuis cette date jusqu'à nos jours, la Têt a connu environ 150 crues notables. Ces dernières décennies plusieurs crues d'ampleur ont marqué le territoire :

L'Aiguat d'octobre 1940



La crue de 1940 est la référence actuelle en termes d'inondation sur le bassin versant de la Têt.

Vernet-les-Bains est l'une des plus impactées du bassin versant de la Têt avec plus de 71 pavillons détruits et 5 hôtels partiellement rasés. À

Perpignan, au niveau du pont Joffre, la Têt est passée de 1 m à 5,60 m en une dizaine d'heures seulement.

Septembre 1992



La crue 1992 est l'évènement le plus fort survenu après la crue de 1940.

C'est la première crue d'ampleur suite à la construction du barrage de Vinça. Il est estimé que sans ce dernier les communes de la plaine littorale dont Canet-en-Roussillon auraient été submergées. Les dégâts sont estimés à 400 millions de Francs ce qui équivaldrait aujourd'hui à environ 91 millions d'euros.

Novembre 1999



L'épisode pluvieux des 12 et 13 novembre 1999 a été provoqué par une vaste dépression formée au-dessus de l'Espagne et de la Méditerranée.

C'est principalement l'aval du bassin versant de la Têt qui est touché avec le débordement de certains affluents en rive gauche de la Têt.



Pour qualifier l'intensité d'une crue, on l'associe à la notion de période de retour. Il s'agit en fait d'une probabilité statistique. Plus la période de retour est élevée plus l'ampleur de la crue est importante et rare. Ainsi, une crue qui a une période de retour de 100 ans (crue centennale) a chaque année un risque sur cent de se produire. On estime que la période de retour de la crue de 1940 est de plus de 100 ans.

Janvier 2020, La tempête Gloria



Du 21 au 23 janvier 2020, la tempête Gloria touche le département des Pyrénées-Orientales puis le département de l'Aude. Ce violent épisode méditerranéen générera des inondations ainsi que de nombreux dégâts sur le territoire du bassin versant de la Têt notamment à Perpignan et Le Soler.

Dans le cadre du PAPI d'intention de la Têt, une monographie historique a été réalisée. Elle revient sur les inondations et la manière dont elles ont façonné le territoire au fil des siècles.



Retrouvez une vidéo sur les inondations historiques sur le site : www.bassintet.fr

Pour lutter contre le risque : un fort aménagement du territoire

De tout temps, la population a dû s'organiser face au risque inondation. Dès le Moyen Âge, des traces de différents aménagements ont été retrouvées. Dans un premier temps, de manière très locale, par les riverains qui tentaient à leur échelle de protéger leurs biens. Puis à un niveau plus global par la mise en place de politiques de protection des inondations.

Ainsi, la Têt et ses affluents ont connu de nombreux aménagements : canaux, digues, barrages. Cela a eu pour conséquence une modification du fonctionnement naturel du cours d'eau.



Construction du barrage de Vinça
(Institut Jean Vigo)

Le bassin versant de la Têt comporte deux barrages : le barrage des Bouillouses et le barrage Vinça. Le premier est un ouvrage principalement hydroélectrique .

Le barrage de Vinça, quant à lui, a été construit en réponse à l'inondation de 1940 afin de réduire la vulnérabilité de l'aval du bassin versant face à de nouvelles crues dévastatrices. propriété du Département des Pyrénées-Orientales, le barrage de Vinça a été construit de 1974 à 1977. Il aura permis d'abaisser le débit de la Têt lors de la crue de septembre 1992.



Le barrage de Vinça a été dimensionné pour limiter l'impact de crues pouvant aller jusqu'à une période de retour de 60 ans. Pour des crues plus importantes le barrage ne peut écrêter les crues et devient « transparent ».



Au 1^{er} janvier 2019, le bassin versant de la Têt comptabilisait 32 ouvrages classés :

- **23** digues. Elles représentaient un linéaire total de 43 km.
- **9** ouvrages types aménagements hydrauliques (barrages, bassins de rétention, etc.).



Digue Vernet Est



Digue Las Bigues

De nombreuses actions déjà déployées face au risque

Le premier PAPI de la Têt s'est déroulé sur la période 2013 – 2019. Suite à cela, un PEP (Programme d'études préalables) s'est déroulé de 2021 à 2023 avec notamment l'objectif de préparer le prochain PAPI complet. Lors de ces dispositifs, de nombreuses actions ont été mises en place.

Bilan du PEP 2021 – 2023

officiellement signé le 8 avril 2021. Il comprenait 25 actions pour un montant total de 1 700 000 €.

À son terme 92% des actions ont été réalisées pour un montant de 1 180 000 € .

- A0 → 70 000€
- A1 → 200 000€
- A2 → 40 000€
- A3 → 60 000€
- A4 → 135 000€
- A5 → 120 000€
- A6 → 525 000 €
- A7 → 550 000€



Sensibilisation



L'amélioration des connaissances et le développement de la conscience du risque sont considérés comme des actions d'une grande importance par le Syndicat. Ainsi, de nombreuses actions et outils ont été mis en place lors des précédents dispositifs. On peut par exemple compter l'organisation de journée de sensibilisation du grand public, la mise en place de formation pour les élus, la réalisation d'animations auprès des scolaires, la création d'outils : maquette du bassin versant, quiz en ligne, vidéos, panneaux d'expositions, la réalisation d'une monographie historique, etc.



Animations auprès des scolaires.



Création de vidéos de sensibilisation.



Pose de repères de crues
Au total, 22 repères de crue sont posés sur le bassin versant de la Têt.



Création de Document d'information communal sur les risques majeurs. 74 communes du bassin versant en possèdent un. Celui-ci est disponible en mairie.



L'observatoire territorial du risque inondation (OTRI)

L'OTRI a été créé par les syndicats mixtes des bassins versants de la Têt et du Réart. Par la suite les syndicats de l'Agly et du Tech ont rejoint l'observatoire. Cet outil permet d'une part de collecter, créer, centraliser et mutualiser des données et indicateurs relatifs aux risques d'inondation et d'autre part, d'analyser, d'interpréter et de diffuser les données et les résultats.

Les connaissances recueillies sont disponibles au sein du site www.otri.fr

Surveillance et prévision



Le bassin versant de la Têt dispose d'outils de surveillance des crues et inondations comme la présence de stations hydrologiques et pluviométriques.

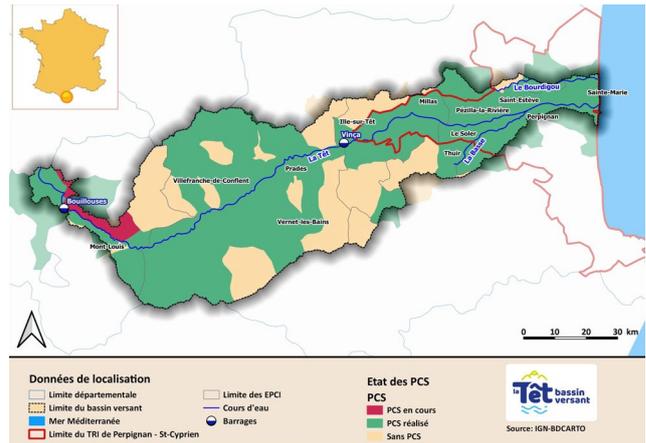
- Les stations hydrologiques permettent d'avoir une information sur la hauteur d'eau dans le cours d'eau en temps réel, elles sont au nombre de 23 sur les cours d'eau du bassin versant de la Têt.
- Les stations pluviométriques mesurent la quantité de pluie en un point du territoire. Elles sont au nombre de 17 sur les cours d'eau du bassin versant de la Têt.

Gestion de crise



Le SMTBV joue un rôle essentiel par sa connaissance et son expertise du fonctionnement hydraulique du cours d'eau et du comportement des aménagements et ouvrages de protection. Ainsi, plusieurs outils de vigilance et d'alerte ont été mis en place sur le bassin versant de la Têt.

- Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) qui permettent de gérer une crise à l'échelle communale. Des formations PCS ont été proposées à l'ensemble des communes du territoire.



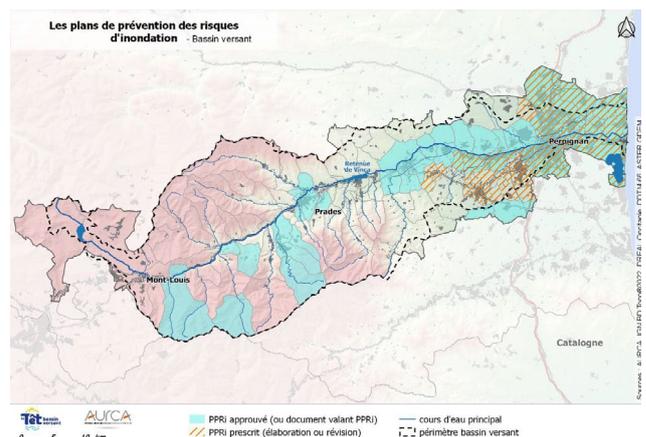
Urbanisme



Un tiers des communes du territoire (35 communes) sont couvertes par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

Cet outil définit les règles de constructibilité dans les différents secteurs susceptibles d'être inondés. La délimitation des zones est basée sur la crue de référence, ici 1940. D'autres outils existent sur le territoire (Plan Local d'Urbanisme (PLU), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)) permettant ainsi aux EPCI et communes de mieux maîtriser l'urbanisation dans les zones à risque d'inondation.

Le Syndicat s'est également investi dans l'accompagnement des collectivités pour la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme. Pour cela, des formations à destination des élus du territoire ont été réalisées.



Réduction de la vulnérabilité



Le PAPI d'intention a permis d'étudier finement la vulnérabilité du territoire et d'identifier les enjeux humains et économiques qui pourraient être impactés en cas d'inondation. Des diagnostics de la vulnérabilité au risque inondation d'une soixantaine d'établissements recevant du public ont été réalisés.

Gestion des écoulements



Le SMTBV a porté plusieurs études dans le cadre du PAPI avec pour objectifs d'améliorer la connaissance des risques d'inondation notamment en en apprenant plus sur le ruissellement pluvial. Ces études ont été menées dans différentes communes du territoire : Corbère, Corneilla, Prades, Villelongue-de-la-Salanque, Vernet. Une étude a porté sur la sécurisation du bassin de l'Agouille d'en Jassal en vue de travaux qui seront menés dans le prochain PAPI. Enfin, différentes solutions ont été étudiées concernant l'aménagement hydraulique du Boules.

Aménagement et entretiens des ouvrages



Les programmes engagés comprennent l'entretien des ouvrages existants. Le SMTBV a engagé un processus de reconnaissance des ouvrages de protections contre les inondations et les travaux du chenal vert à Canet-en-Roussillon ont permis d'atteindre le niveau de protection pour la crue de référence (1940)



Entretien des ouvrages

La gouvernance du PAPI

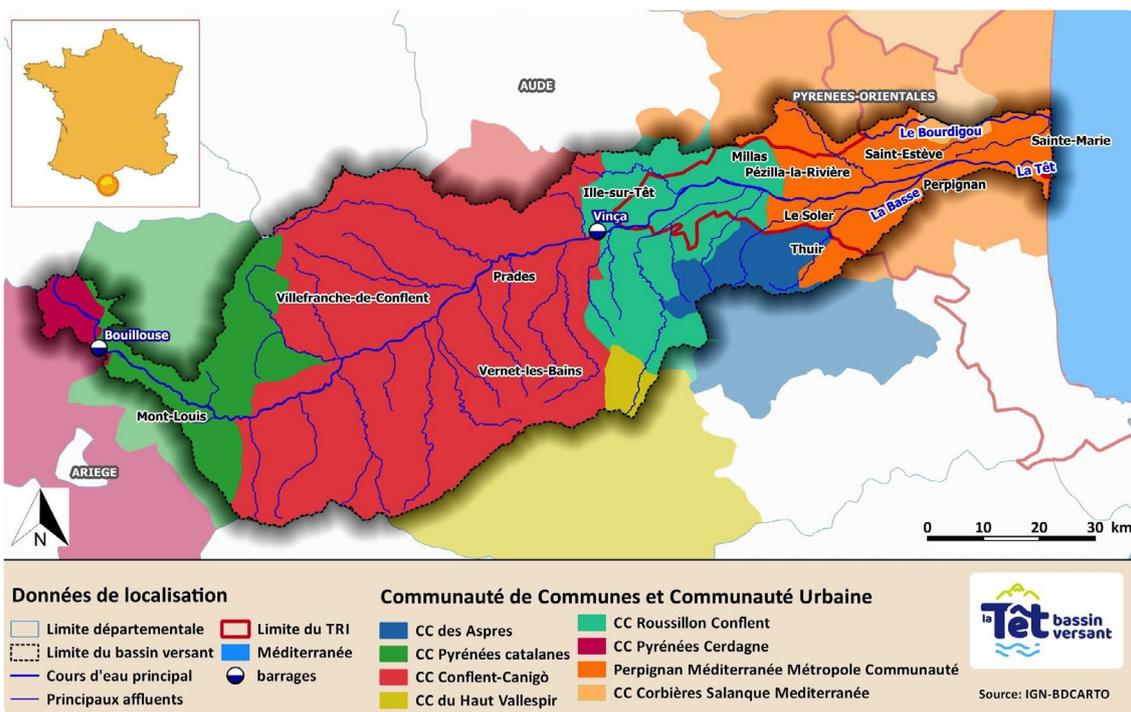


Le Syndicat Mixte Têt Bassin Versant a été créé en 2008. Il est issu de la volonté des collectivités territoriales et des syndicats hydrauliques localisés en aval du barrage de Vinça de se regrouper pour élaborer un premier PAPI. La compétence de gestion des milieux aquatique et prévention des inondations (GEMAPI) était partagée jusqu'en 2018 par les 8 EPCI du bassin versant de la Têt, ce qui rendait complexe la mise en place de politiques cohérentes. La compétence GEMAPI fut transférée au SMBVT le 1er Janvier 2019. À ce titre, il remplit plusieurs missions :

La compétence de gestion des milieux aquatique et prévention des inondations (GEMAPI) était partagée jusqu'en 2018 par les 8 EPCI du bassin versant de la Têt, ce qui rendait complexe la mise en place de politiques cohérentes. La compétence GEMAPI fut transférée au SMBVT le 1er Janvier 2019. À ce titre, il remplit plusieurs missions :

 <p>1</p>	 <p>2</p>	 <p>3</p>	 <p>4</p>
L'aménagement du bassin	La défense contre les inondations	L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau	La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides

Le SMTBV est pilote et chef de file de la gouvernance du PAPI de la Têt. Il est accompagné dans cette tâche par de nombreux partenaires dont les services de l'État, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Occitanie, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) 66, le service de prévision des crues, la préfecture, les collectivités locales (EPCI et communes) ainsi que par des partenaires techniques et financiers.

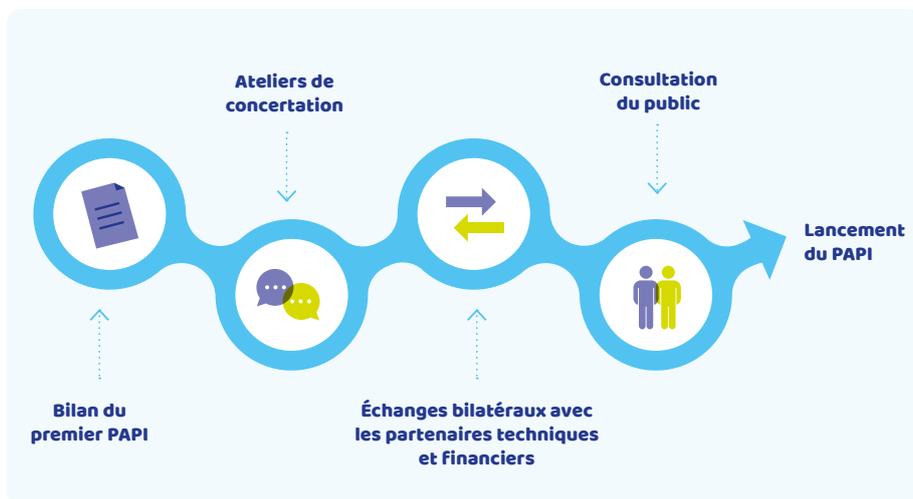


Vers la construction d'un nouveau PAPI

Les premiers PAPI de la Têt ont mis en œuvre de nombreuses actions permettant de réduire la vulnérabilité du territoire face au risque inondation. Afin d'assurer la continuité de ces actions, le Syndicat du bassin versant de la Têt lance un nouveau PAPI.

Un programme co-construit

L'élaboration du dossier d'agrément de ce nouveau PAPI Têt a fait l'objet de nombreuses réunions d'échanges avec les partenaires techniques et financiers du PAPI. L'objectif était de co-construire le programme d'actions du PAPI de la Têt.



Une concertation de l'ensemble des acteurs

Lors de l'élaboration d'un PAPI, la phase de concertation avec les parties prenantes est une phase essentielle. Cette dernière permet de fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun, et d'intégrer au mieux les besoins et attentes de chacun. Pour ce faire, un atelier de concertation a été organisé en septembre 2022 avec l'ensemble des parties prenantes.



Une consultation du public

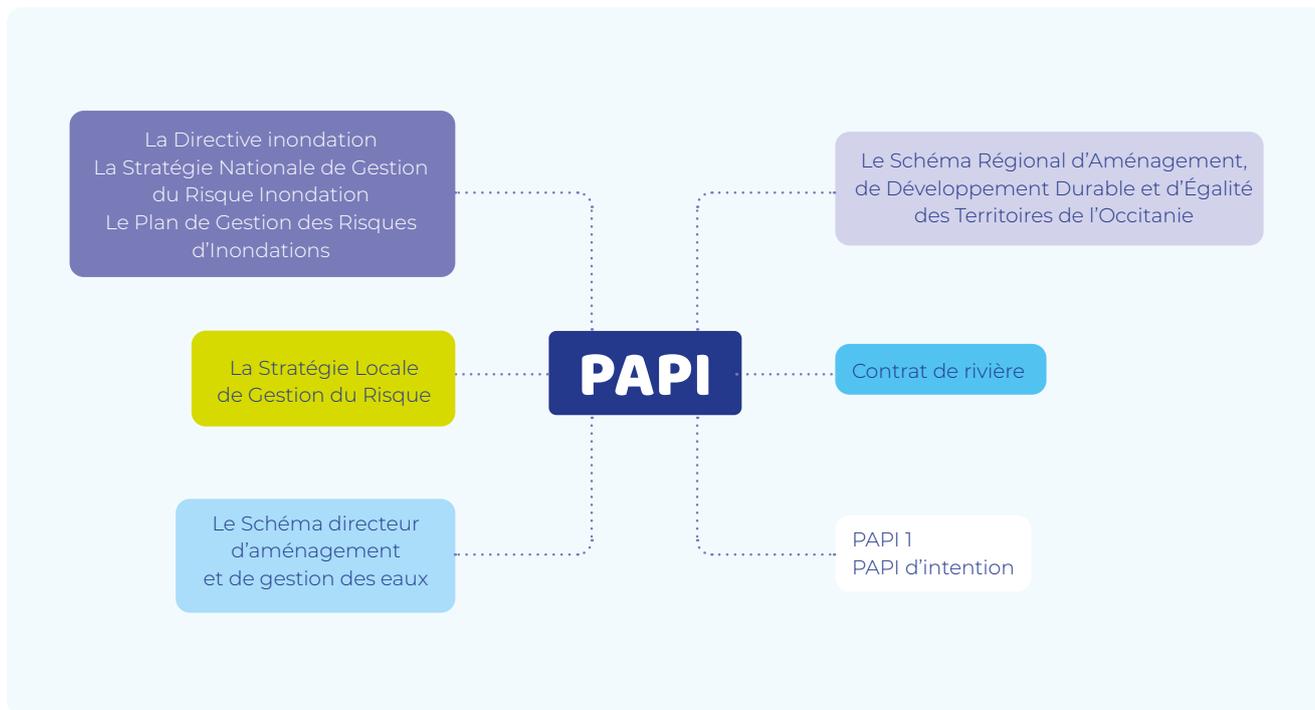
Le PAPI est une démarche qui doit répondre à des problématiques d'inondation identifiées sur le territoire, mais qui doit également répondre aux attentes et besoins des populations exposées. Ainsi une phase de consultation visant à recueillir l'avis et les éventuelles remarques de la population est menée du 2 au 23 juin 2023.

Les documents sont téléchargeables sur le site internet du syndicat et un formulaire est à disposition pour recueillir l'avis de la population : www.bassintet.fr/prevenir-les-inondations/consultation-du-public

Trois réunions publiques sont également réalisées dans le cadre de la consultation du public.

La stratégie opérationnelle

Le PAPI de la Têt a été pensé afin d'être en cohérence avec les autres dispositifs stratégiques du territoire. L'articulation entre ces dispositifs se fait de la manière suivante :



OS 1 Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

SO 1.1 Concilier aménagement et risque inondation

SO 1.2 Réduire la vulnérabilité du bâti existant

OS 2 Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

SO 2.1 Régulariser les systèmes d'endiguement et les aménagements hydrauliques

SO 2.2 Conforter les systèmes d'endiguement et les aménagements hydrauliques

SO 2.3 Rehausse des niveaux de protection

SO 2.4 Restauration hydromorphologique du Manadeil

OS 3 Améliorer la résilience des territoires exposés

SO 3.1 Améliorer et développer la culture du risque

SO 3.2 Améliorer la surveillance, l'alerte et la gestion de crise

OS 4 Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

SO 4.1 L'observatoire Territorial des Risques d'Inondation (OTRI)

SO 4.2 L'amélioration de la connaissance des risques d'inondation

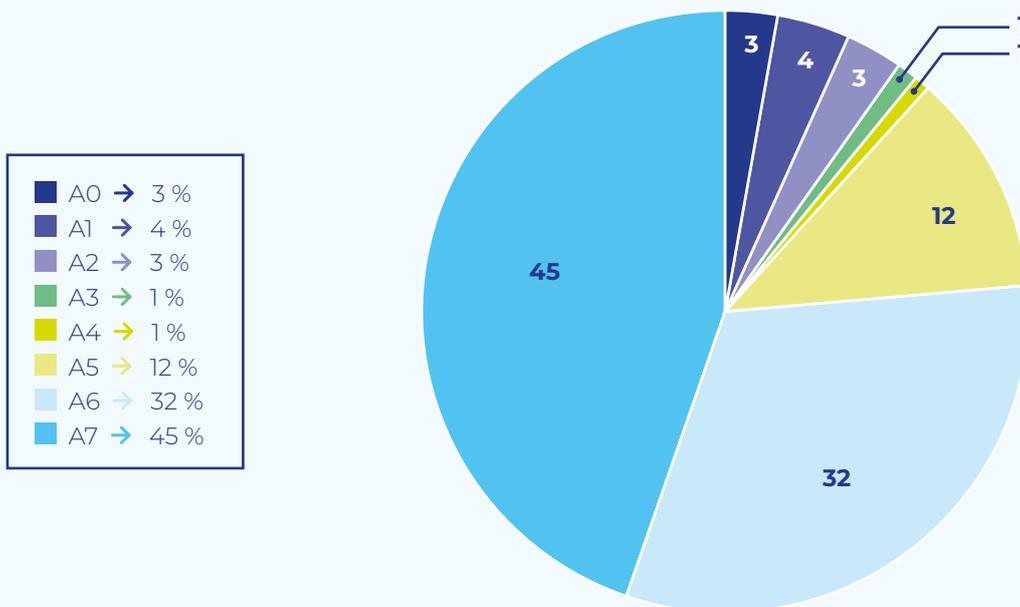
Le PAPI Têt

Le PAPI a été rédigé en tenant compte des préconisations du cahier des charges « PAPI 3 ». Ce programme d'actions regroupe environ 40 actions pour un montant financier qui s'élève à environ 20 M€, réparties sur les sept axes qui le composent et sur les six années de mise en œuvre du PAPI (2024-2029).

~ 45 actions réparties au sein de 7 axes



Le montant de l'ensemble des actions du PAPI est d'environ 20 M€



Le financement du PAPI est assuré par différents financeurs : état, région, CD66, EPCI, communes.

La gouvernance du PAPI

Afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des différentes actions et opérations du PAPI Têt et permettre ainsi aux acteurs (élus et techniciens), partenaires techniques et financiers de se mobiliser, d'échanger et de contribuer à l'avancement du programme. Plusieurs instances de concertation, de décisions et de pilotage sont prévues dans le cadre du PAPI Têt :

Instances de gouvernance

Rôle dans le PAPI de la Têt

COTECH

Le Comité TECHnique (COTECH) du PAPI réunit les principaux acteurs du territoire qui interviennent dans les politiques publiques de prévention des inondations. C'est l'organe qui suit la bonne mise en œuvre du programme et y participe techniquement. C'est également un lieu d'écoute et d'échanges où chaque structure peut prendre la parole sur des thématiques ou des problématiques identifiées. Le COTECH est composé des représentants techniques des structures membres du COPIL. Il peut faire appel à toute personne ou structure susceptible d'apporter des éléments complémentaires sur un sujet particulier.

COPIL

Le Comité de PILotage (COPIL) est le garant de la bonne mise en œuvre du projet de PAPI et de l'atteinte des objectifs fixés et validés par l'instance de labellisation. Il a vocation à se réunir régulièrement, et a minima une fois par an. C'est l'instance décisionnelle qui examine et valide politiquement les propositions des parties prenantes et du comité technique. Il définit le plan d'actions et de financement du PAPI. Il est composé de l'instance décisionnelle du SMTBV (Le Président et son bureau), des représentants de l'État et de la Région Occitanie.

Synthèse du programme d'actions



Une gestion intégrée, cohérente et équilibrée du risque inondation implique une approche combinant plusieurs thématiques d'intervention. Le programme d'actions du PAPI de la Têt comprendra ainsi des actions selon les 7 axes thématiques suivants.

L'amélioration des connaissances et de la conscience du risque avec la création d'outils de sensibilisations variées à destination de différents publics :

- Grand public (pose de repères de crues accompagnés de panneaux d'information, création d'un circuit pédestre liés à la thématique des inondations, création d'une maquette support de projection, création d'un escape game, etc.)
- Élus (accompagnement dans l'élaboration des Dicrim, organisation de formations)
- Jeunes (Réalisation d'animations dans les écoles)
- Touristes (accompagnement des professionnels du tourisme dans la sensibilisation des personnes de passage dans le territoire).

Ce premier axe comprend également la mise en place du 3^e cycle de l'observatoire territorial du risque inondation.

La surveillance, la prévision des crues et des inondations

Les actions au sein de cet axe visent à améliorer la surveillance et la prévision des crues et des inondations sur le territoire. Pour ce faire, différentes actions sont prévues : l'installation de stations de mesures limnométriques et pluviométriques ainsi que l'acquisition d'une plateforme de visualisation et de prévision hydrologique en temps réel.

Alerte et gestion de crise qui tiendra compte des dernières évolutions réglementaires et de la nécessaire optimisation de l'inter-opérationnalité entre les acteurs de la gestion de crise. Pour ce faire, différentes actions sont prévues :

- Appui à la rédaction, à la mise à jour et à l'appropriation des PCS
- Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS)
- Exercice de simulation de crise inondation sur les ouvrages de protection hydraulique
- Appui à la mise en œuvre de systèmes d'alerte dans les communes
- Mise en œuvre d'une procédure de réalisation des Retours d'expérience suite à un événement.

La prise en compte du risque dans l'urbanisme

avec la poursuite du déploiement des dispositifs de maîtrise de l'urbanisation dans les zones inondables et l'accompagnement des acteurs locaux.

La réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

avec la mise en œuvre de démarches de réduction de la vulnérabilité ciblées sur des secteurs et types d'enjeux spécifiques (habitations, activités économiques, bâtiments publics). Il s'agira également d'améliorer la connaissance de la vulnérabilité aux inondations de la Têt, à travers la mise en place d'un groupe « réseaux ».

La gestion des écoulements avec l'engagement de travaux dans la continuité d'études menées dans le PAPI d'intention de la Têt. Des travaux d'aménagement contre les inondations seront réalisés dans plusieurs communes dont Corneilla-la-Rivière, Corbère, Corbère-les-Cabanes, Villefranche-de-Conflent, Le Soler. Des travaux seront également réalisés au niveau des cours d'eau suivant : la Courragade, le Chenal du Manadeil, l'Agouille D'en Jassal.

La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

dans la continuité des études menées dans le PAPI d'intention de la Têt. Des études relatives aux systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques du bassin versant de la Têt seront menées. Des travaux seront effectués sur certains ouvrages existants comme le confortement de la digue des campings à Canet-en-Roussillon, la hausse du niveau de protection du système d'endiguement des Gourgues amont à Pézilla-la-Rivière et le confortement du chenal du Cady. Enfin des travaux d'aménagement de protection face aux inondations seront réalisés au niveau de plusieurs cours d'eau : le St-Vincent, le ravin du Politg, le ravin de la Pena, le Boulès.

Synthèse du programme d'actions

N°	Intitulé de l'action	Objectif principal	Maître d'ouvrage
AXE 0 ANIMATION			
0.1	Animation du PAPI Complet	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le pilotage du PAPI complet Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques 	SMTBV
0.2	Aide à l'élaboration du PAPI 3	Élaboration du PAPI 3	SMTBV
AXE 1 AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE			
1.1	Mise en avant de la thématique du risque inondation	<ul style="list-style-type: none"> Toucher un plus grand nombre de personnes Valoriser les différents outils produits Rendre la thématique visible dans la vie des cibles 	SMTBV
1.2	Valorisation des repères de crues	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation des repères de crues et accompagnement dans leur compréhension par le grand public. Entretenir la mémoire du risque Rendre la thématique visible dans la vie des cibles 	SMTBV
1.3	Création d'outils de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> Entretenir la mémoire du risque Toucher un plus grand nombre de personnes Rendre la thématique visible dans la vie des cibles Sensibiliser les nouveaux arrivants 	SMTBV
1.4	Mise à jour et valorisation des Dicrim	<ul style="list-style-type: none"> Rendre la thématique visible dans la vie des cibles Être identifié comme une structure référente sur la thématique du risque inondation Susciter l'engagement du public 	SMTBV
1.5	Mise en place de formations à destination des élus	<ul style="list-style-type: none"> Rendre la thématique visible dans la vie des cibles Être identifié comme une structure référente sur la thématique du risque inondation Susciter l'engagement du public 	SMTBV
1.6	Accompagnement des professionnels du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les professionnels du tourisme dans l'information de leur clientèle 	SMTBV
1.7	Sensibilisation des scolaires	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les jeunes Valoriser les outils existants 	SMTBV
1.8	Étude d'amélioration de la connaissance hydrologique et hydraulique du bassin versant	<ul style="list-style-type: none"> Améliore la connaissance hydrologique Améliorer la connaissance hydraulique des aléas inondations (débordements de cours d'eau, ruissellement, etc.) Identifier les fonctionnalités hydrauliques (ZEC, SDAL, etc.) 	SMTBV
AXE 2 SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS			
2.1	Installation de stations de mesures limnimétriques et pluviométriques	<ul style="list-style-type: none"> Équiper en stations les ouvrages de prévention des inondations Équiper en stations les cours d'eau au droit d'enjeux Améliorer la prévision hydrologique de la Têt à Perpignan Proposer un outil d'appui à la gestion de crise communale 	SMTBV
2.2	Acquisition d'une plateforme de visualisation et de prévision hydrologique en temps réel	<ul style="list-style-type: none"> Concentrer les outils de vigilance Visualiser les outils de mesure et de surveillance des cours d'eau Prévoir et anticiper les crues de la Têt Prévoir et anticiper les crues des affluents de la Têt Fournir un outil d'aide à la décision en période de crise 	SMTBV

N°	Intitulé de l'action	Objectif principal	Maître d'ouvrage
AXE 3 ALERTE ET GESTION DE CRISE			
3.1	Appui à la rédaction, à la mise à jour et à l'appropriation des PCS	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la couverture des PCS sur le territoire de la Têt Mettre en réseau les acteurs de la gestion de crise Assurer une cohérence entre les dispositifs existants 	SMTBV et SIDPC
3.2	Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS)	Améliorer la cohérence dans la gestion de crise à l'échelle intercommunale	SIDPC
3.3	Exercice de simulation de crise inondation sur les ouvrages de protection hydraulique	Maintenir l'opérationnalité du Plan Opérationnel de Gestion des digues du SMTBV	SMTBV
3.4	Appui à la mise en œuvre de systèmes d'alerte dans les communes	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'opérationnalité des dispositifs de gestion de crise Recenser les systèmes d'alerte 	SMTBV
3.5	Mise en œuvre d'une procédure de réalisation des Retours d'expérience	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les dispositifs de gestion de crise Capitaliser sur les événements passés et leur gestion Effectuer des bilans complets des inondations survenues 	SMTBV
AXE 4 PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME			
4.1	Élaboration et Révision des PPRI	Mettre à jour les documents qui réglementent l'urbanisme dans le territoire	DDTM
4.2	Accompagnement des porteurs de SCOT et PLUi	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte le volet risque inondation des SCOT et PLUi Accompagner les porteurs de SCOT et PLUi 	SMTBV
4.3	Élaboration d'une note technique pour la gestion des eaux pluviales	Prendre en compte l'aléa ruissellement dans l'aménagement	DDTM
4.4	Formation des élus et des techniciens à la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement	Améliorer la culture du risque dans les collectivités	SMTBV
4.5	Améliorer la connaissance du ruissellement	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer le ruissellement dans l'aménagement du territoire Améliorer la connaissance du ruissellement 	SMTBV
AXE 5 RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES			
5.1a	Lancement d'une démarche de diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation	Engager une démarche cohérente de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation dans les zones les plus exposées aux inondations	SMTBV
5.1b	Mise en œuvre des mesures et travaux de réduction de la vulnérabilité dans les bâtis à usage d'habitation	S'assurer de la mise en œuvre effective des mesures et travaux issus des diagnostics de la vulnérabilité (action 5.1a)	Particulier
5.2a	Lancement d'une démarche de diagnostics de réduction de la vulnérabilité des activités économiques	Engager une démarche cohérente de réduction de la vulnérabilité des activités économiques dans les zones les plus exposées aux inondations	SMTBV
5.2b	Mise en œuvre des mesures et travaux de réduction de la vulnérabilité auprès des activités économiques	S'assurer de la mise en œuvre effective des mesures et travaux issus des diagnostics de la vulnérabilité (action 5.2a)	Chefs d'entreprise ou exploitation agricole
5.3a	Étude préfiguratrice de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics	Affiner la connaissance sur les propriétaires et gestionnaires des bâtiments publics afin de préfigurer les démarches de réduction de la vulnérabilité	SMTBV

N°	Intitulé de l'action	Objectif principal	Maître d'ouvrage
AXE 5 RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES			
5.3b	Lancement d'une démarche de diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics	Engager une démarche cohérente de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics dans les zones les plus exposées aux inondations	SMTBV
5.3c	Mise en œuvre des mesures et travaux de réduction de la vulnérabilité dans les bâtiments publics	S'assurer de la mise en œuvre effective des mesures et travaux issus des diagnostics de la vulnérabilité (action 5.3b)	Gestionnaires de bâtiments public
5.3d	Mise en œuvre des mesures et travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics du conseil départemental 66	S'assurer de la mise en œuvre effective des mesures et travaux issus des diagnostics de la vulnérabilité	CD66
5.4	Animation d'un groupe « réseaux » et amélioration de la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux prioritaires	Améliorer la mobilisation des gestionnaires de réseaux afin de réduire les délais de retour à la normale et les effets domino	SMTBV
AXE 6 GESTION DES ÉCOULEMENTS			
6.1	Travaux d'aménagements contre les inondations de Corneilla-la-Rivière	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les inondations dans les secteurs urbanisés de la commune avec les objectifs de protection suivants : • Occurrence de protection générale pour la crue trentennale ; • Occurrence de protection a minima pour une crue décennale à l'aval du centre bourg ; • Réduction de vulnérabilité pour des crues supérieures 	SMTBV
6.2	Travaux d'aménagements contre les inondations des communes de Corbère et Corbère-les-Cabanès	• Résoudre les problématiques d'inondations fréquentes par la Coume et la Coumelade des communes de Corbère et Corbère les Cabanes	SMTBV
6.3	Travaux de confortement de l'aménagement hydraulique de la Courragade	• Mettre fin aux désordres constatés sur l'ouvrage afin de garantir la sûreté de l'ouvrage et la sécurité des populations exposées à l'aval.	SMTBV
6.4	Travaux de réaménagement du chenal du Manadeil	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'aléa inondation sur le centre urbain de la commune de Baho ; • Réduire le risque de défaillance en supprimant les endiguements présents et les plaques béton ; • Améliorer la qualité du milieu en renaturant les berges du cours d'eau 	SMTBV
6.5	Travaux de confortement de l'aménagement hydraulique de l'Agouille D'en Jassal	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre fin aux désordres constatés sur l'ouvrage afin d'en garantir la sûreté et la sécurité des populations exposées à l'aval. • Régulariser l'ouvrage en établissant un dossier d'autorisation de l'ouvrage en aménagement hydraulique au titre de la rubrique 3.2.6.0 de la Loi sur l'Eau. 	SMTBV
6.6	Étude de restauration hydromorphologique de la Têt et confortement du pied des remparts de la cité de Villefranche-de-Conflent	• Améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau en veillant au développement des approches intégrées associant la gestion et la préservation des milieux aquatiques à la prévention des inondations	SMTBV
6.7	Travaux de résolution d'un point noir hydraulique de la RD37 au Soler	Améliorer la transparence hydraulique de la RD37 avec une mise hors d'eau jusqu'à la crue d'occurrence décennale	SMTBV
6.8	Travaux villelongue	Éviter l'inondation par ruissellement pour de faibles occurrences	SMTBV

N°	Intitulé de l'action	Objectif principal	Maître d'ouvrage
AXE 7 GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE			
7.1	Études relatives aux systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques du bassin versant de la Têt	Participer à la définition et à la gestion des systèmes d'endiguement dans le cadre du Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 et de la GEMAPI	SMTBV
7.2	Travaux de confortement de la digue des Campings à Canet-en-Roussillon	Mettre fin aux désordres constatés sur l'ouvrage afin de garantir la sûreté de l'ouvrage et la sécurité des populations exposées à l'aval	SMTBV
7.3	Travaux de hausse du niveau de Protection du SE des Gourgues amont à Pézilla-la-Rivière	Éviter les débordements du ravin des Gourgues vers Pézilla la Rivière pour la crue centennale	SMTBV
7.4	Travaux de restauration hydromorphologique et de confortement des berges du Montjuich à Bouleternère	Corriger le phénomène d'érosion régressive constaté qui met en péril une digue classée C.	SMTBV
7.5	Étude pour la hausse du niveau de protection du SE de la Têt Perpignan/ Bompas et de la Têt aval	Participer à la définition et à la gestion des systèmes d'endiguement dans le cadre du Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 et de la GEMAPI	SMTBV
7.6	Études et Travaux de maintiens du niveau de protection des SE existants	Participer à la définition et à la gestion des systèmes d'endiguement dans le cadre du Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 et de la GEMAPI	SMTBV
7.7	Travaux d'aménagements de protection torrentiel sur le St-Vincent	Réduire les risques torrentiels du Saint-Vincent par la mise en place d'un dispositif amovible de type batardeau	SMTBV
7.8	Travaux d'aménagements de protection torrentiel sur le ravin du Politg	Réduire les risques torrentiels du ravin de Politg par la mise en place d'un mur déflecteur en rive droite	SMTBV
7.9	Travaux d'aménagements de protection torrentiel sur le ravin de la Pena	Réduire les risques torrentiels du ravin de la Pena par la mise en place d'un mur déflecteur en rive droite	SMTBV
7.10	Travaux de confortement du chenal du Cady	Réparer et conforter la chenalisation du torrent du Cady en amont du pont des Thermes contre les érosions de berges afin d'éviter sa ruine et d'exposer les enjeux	SMTBV
7.11	Travaux d'aménagements de protections rapprochées contre les crues du Boulès	Aboutir à la protection du secteur étudié pour la crue centennale avec un rabattement significatif des aléas pour une crue de type 1940 de période de retour estimée supérieure 100 ans.	SMTBV



3 rue Edmond Bartissol
66000 Perpignan
Tél : 04 68 35 05 06
Contact : web@bassintet.fr




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

